



## Ouverture de registre Résolutions numéros CM-2017-158 et CM-2017-159

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Gatineau à l'effet que le conseil municipal, lors de la séance du 22 février 2017, a adopté les résolutions suivantes :

**CM-2017-158** : Adoption du protocole d'investissement et autres modalités visant la mise en place et la gestion d'un complexe de glaces sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CM-2017-159** : Adoption du contrat emphytéotique entre la Ville de Gatineau et Vision Multisports Outaouais.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Gatineau peuvent demander que les résolutions numéros CM-2017-158 et CM-2017-159 fassent l'objet d'un scrutin référendaire.

Ces personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une **carte d'identité**, soit :

- Permis de conduire;
- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

1. Le registre est accessible du **26 au 30 juin 2017, de 9 h à 19 h**, dans un des lieux mentionnés ci-dessous :
  - Pavillon Ernest-Gaboury, situé au 100, rue de Morency;  
**ou**
  - Maison du citoyen, salle des fêtes, 25, rue Laurier, 1<sup>er</sup> étage, Gatineau.
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **14 363**. Si ce nombre n'est pas atteint, les résolutions numéros CM-2017-158 et CM-2017-159 seront réputées approuvées par les personnes habiles à voter.
3. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le **30 juin 2017 après 19 h** à la salle des Comités de la Maison du citoyen.
4. Les résolutions numéros CM-2017-158 et CM-2017-159 peuvent être consultées au Service du greffe, 5<sup>e</sup> étage, Maison du citoyen, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que pendant les heures d'enregistrement aux endroits mentionnés ci-dessus.

Notez que pendant la période estivale, soit du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2017, les heures d'ouverture du Service du greffe seront de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Vous pouvez communiquer avec le Service du greffe pour toute information en composant le 819 243-2345, poste 7186.

5. Conditions à remplir le **22 février 2017** pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Gatineau :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- N'être frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Catégories de personnes habiles à voter :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la ville de Gatineau le 22 février 2017 et depuis au moins 6 mois au Québec;
- Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la ville de Gatineau, depuis au moins 12 mois;
- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville de Gatineau, depuis au moins 12 mois :
  - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants comme celui qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire.

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

- Désigner par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 22 février 2017, et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
6. Veuillez noter que tous les avis du Service du greffe sont publiés sur le site Web de la Ville de Gatineau à l'adresse : [gatineau.ca/avispublics](http://gatineau.ca/avispublics).

**GATINEAU, ce 19 juin 2017**

Le greffier,  
M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet

